



Certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un furet

Décret 2022-1012 du 18 juillet 2022 relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale

Identité de la personne engagée à laquelle a été remis le certificat

Prénom :
Nom :
Adresse :
.....
Mail :

Identité de la personne habilitée à délivrer le certificat

Prénom :
Nom :
Adresse :
.....
Mail :



Avant d'acquérir un furet...

Acquérir un furet doit être **un acte réfléchi** car c'est un engagement pour une durée longue (*en moyenne 10 ans, variable selon les individus*). Il est donc nécessaire de se poser plusieurs questions préalables à l'acquisition afin de vérifier l'adéquation entre les besoins du furet et votre mode de vie (*disponibilité, espace disponible, forme physique, etc*), ainsi que les implications sur votre budget et sur votre organisation (*travail, départ en vacances, etc*). L'acquisition d'un furet dépend de ces éléments.

Ces considérations fondamentales doivent prendre en compte **tous les stades de vie** de l'animal : fureton, adulte et également la fin de vie qui est une période particulière. A tous ces stades, vous devez être en mesure de satisfaire à ses besoins pour permettre son bien-être.

En effet, un furet est **un être sensible, qui ressent des émotions**. Il demande du temps, de la **patience, et une bonne connaissance et compréhension** de sa physiologie et de ses comportements. Education et socialisation seront nécessaires afin qu'il ait des comportements adaptés avec vous, les autres humains et ses congénères.

Quelques questions à se poser avant toute acquisition

- 💡 **Pour quelles raisons souhaitez-vous adopter un furet ?** Il doit s'agir d'une envie sincère de partager votre quotidien avec lui et de répondre à ses besoins, et non d'une envie passagère.
- 💡 **S'agit-il d'une volonté partagée au sein de votre famille ?** L'ensemble des membres de la famille doivent s'accorder sur l'acquisition d'un furet car le quotidien de tous les membres de la famille en sera modifié. **Avez-vous notamment vérifié qu'aucun membre de votre famille n'est allergique aux poils de furet ?**
- 💡 **Êtes-vous prêts à vous engager sur une longue durée et avez-vous le temps nécessaire pour vous en occuper chaque jour ?**
- 💡 **Avez-vous les moyens financiers suffisants pour supporter les frais nécessaires (frais d'alimentation, frais vétérinaires, frais de gardes, etc.) ?**



🔦 **Disposez-vous de l'espace nécessaire pour l'accueillir, en tenant compte de sa taille à l'âge adulte ?**

🔦 **Votre mode de vie est-il compatible avec l'acquisition d'un furet ? Votre logement est-il suffisamment sécurisé et adapté pour accueillir un furet ?**

🔦 **Quelles solutions de garde aurez-vous lorsque vous partirez en vacances et/ou en week-end si vous ne pouvez pas l'emmener avec vous ?**

🔦 **Vous sentez-vous en mesure d'éduquer votre furet et de le socialiser correctement ? Avez-vous réfléchi aux solutions à mettre en œuvre en cas de problèmes (*marquage territorial, agressivité, destructions, etc.*) et à leurs implications en termes de temps et d'investissement financier ?**

🔦 **Avez-vous éventuellement envisagé des solutions pour votre furet si vous êtes amené à changer de mode de vie (*changement de logement, de travail, etc.*) ?**

La réponse à ces questions n'est pas positive ?

Si la réponse à ces questions n'est pas positive, il est sans doute préférable de **remettre à plus tard** votre projet d'acquisition ou de discuter avec un professionnel (*vétérinaire, éleveur, etc.*).



Le bien-être et la bientraitance

Le furet est un être sensible, **qui ressent des émotions**. A ce titre, son bien-être doit être respecté.



L'ANSES a défini en 2018 le bien-être d'un animal comme :

« l'état mental et physique positif, lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Il dépend de la perception de la situation par l'animal ».

Pour une définition plus précise du bien-être animal

Le bien-être de votre furet lui est propre et dépend de la façon dont il va percevoir son environnement. Votre comportement, les soins que vous allez lui apporter et les conditions que vous allez lui fournir sont essentiels pour favoriser son bien-être. C'est ce qu'on appelle la **bientraitance**.

Ainsi, pour favoriser le bien-être de votre furet, vous devez veiller à satisfaire à **cinq « libertés » fondamentales** :

Absence de faim et de soif



Votre furet doit avoir accès à l'eau et à une nourriture de qualité, en quantité appropriée et correspondant à ses besoins.

Absence de peur et de détresse

L'environnement de l'animal et votre comportement ne doivent pas être à l'origine d'émotions négatives.



Absence d'inconfort

Votre animal doit vivre dans des conditions confortables, en accord avec ses besoins physiologiques et comportementaux, notamment en lui proposant un espace lui permettant de se protéger de conditions climatiques inadaptées

Absence de douleur, de blessures et de maladie



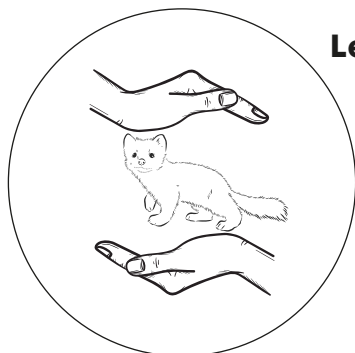
L'environnement et les traitements de votre animal ne doivent pas être à l'origine de douleurs ou de blessures. Sa santé doit être garantie par des visites régulières chez le vétérinaire.

Liberté d'exprimer un comportement normal de son espèce

Son environnement et les activités qu'il peut accomplir doivent être adaptés afin de lui permettre d'exprimer librement son comportement (*activité physique, etc.*).



Les besoins spécifiques du furet



Les informations ci-dessous sont données à titre indicatives. Elles sont à adapter aux caractéristiques de votre furet.

A l'âge adulte, un furet aura une taille allant de 30 à 60 cm. Il pourra peser de 1 à 2kg. Son poids varie selon les saisons : il peut augmenter jusqu'à 40 % en hiver car il accumule des réserves de graisse à cette époque de l'année. Au printemps, il est normal de le voir maigrir. Les mâles sont généralement bien plus grands que les femelles.

Besoins physiologiques



Alimentation

Le furet est un carnivore strict. Son régime alimentaire doit être équilibré et adapté à la fois à son stade de vie et à son état sanitaire. Vous pouvez opter pour des croquettes, de la pâtée humide ou une préparation ménagère. Dans tous les cas, il est important de suivre les recommandations de votre vétérinaire pour satisfaire aux besoins alimentaires de votre animal.

Il est recommandé de lui laisser des croquettes en permanence à disposition, en respectant la quantité quotidienne recommandée.

Il est impératif de laisser constamment de l'eau fraîche à disposition de votre furet.

Les gamelles pour l'alimentation et l'eau doivent toujours être propres.

Sommeil et repos

Le furet dort plus de **15h par jour et reste inactif une partie de la journée**. Le temps de sommeil évolue avec l'âge et peut aller jusqu'à 20h par jour.

Il est donc essentiel que l'habitat comporte **une zone de repos avec au moins un couchage confortable** par furet pour dormir et se reposer. Cette zone de repos doit être au calme et le furet ne doit pas être dérangé lorsqu'il est dans cette zone.

Durant son sommeil, le furet se met dans un état de léthargie : sa température corporelle baisse, son rythme cardiaque diminue, et il ne se réveille pas en cas de bruit. A son réveil, il est normal de le voir trembler : cela lui permet de récupérer sa température corporelle d'activité.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Odeur

Le furet dégage une **très forte odeur musquée** provenant de ses glandes sébacées, présentes sur sa peau.

Elimination

Le furet est **un animal propre** et qui peut apprendre à utiliser le bac à litière. Cependant, même les furets entraînés à l'utilisation de la litière peuvent régulièrement uriner ou déféquer en dehors celle-ci (*comportement de marquage territorial*).



Les bacs à litière doivent être adaptés à l'espèce, et il est important de veiller à ce qu'ils **soient bien placés**. En effet, le transit du furet étant rapide, il se peut qu'il n'ait pas le temps de se déplacer jusqu'à son bac si celui-ci est trop loin. **Ainsi, une litière doit être placée dans chaque pièce accessible au furet**. La litière doit être assez grande pour le furet (certains furets ont besoin de pouvoir avoir les quatre pattes dans la litière pour s'en servir correctement).

La litière doit être débarrassée quotidiennement et le bac **nettoyé et désinfecté** régulièrement avec des produits adaptés à l'animal. En cas de doute, demandez conseil à votre vétérinaire.

Une mauvaise gestion de la litière (*lieu non adapté, hygiène non satisfaisante, etc.*) peut conduire à **des comportements d'élimination inappropriés**.

Besoins comportementaux



Hébergement

L'hébergement, notamment l'espace disponible et son organisation, **doit être adapté au furet**. Il doit notamment pouvoir lui permettre de se mettre à l'abri des conditions climatiques extrêmes, aussi bien la chaleur que le froid. La cage du furet doit disposer de **cachettes** que votre furet pourra explorer pour ne pas s'ennuyer. Au moins un coin confortable doit être disponible pour constituer **une zone de repos**. La disposition des éléments de la cage doit être réfléchi afin de limiter les risques de chute (surtout pour les jeunes furets et les furets plus âgés). La cage doit comporter plusieurs étages et les coins litières, nourriture et repos doivent être distincts. La cage devra être disposée dans un **environnement calme, à l'abri des courants d'air et du bruit**.



A moins qu'un travail d'aménagement minutieux de votre espace extérieur n'ait été fait, **il n'est pas conseillé de laisser votre furet en liberté dans celui-ci**. Outre le fait que sa sécurité peut être compromise en cas de fugue (*risque d'accident, de vol, etc.*), votre responsabilité est engagée si votre furet divague sur l'espace public et cause des dégâts.



Activité physique

Les furets ont besoin d'activité physique. **Il est nécessaire de sortir quotidiennement** et plusieurs fois par jour votre furet en intérieur. Vous devrez toutefois toujours **garder un œil** sur lui lors de ses sorties en liberté pour éviter un accident.

Le furet est très actif lorsqu'il ne dort pas : il est très curieux, farfouille partout et peut se faufiler n'importe où.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Si vous souhaitez le promener dehors, vous devrez lui acheter **un harnais et une laisse** et toujours rester vigilant.



Comportements sociaux

Le furet est une **espèce sociale** qui nécessite des interactions avec des congénères. Une cohabitation avec d'autres furets **peut être favorable** si les conditions adéquates sont remplies (*socialisation, entente, espace suffisant, etc.*). La socialisation doit être progressive et si celle-ci n'est pas réalisée correctement, il convient d'en parler à votre vétérinaire ou à un éleveur.

Le furet peut vivre avec un chien ou un chat **s'ils y sont habitués**. Il est déconseillé de le faire cohabiter avec des proies potentielles : rongeurs, oiseaux, etc. au risque qu'elles éveillent son instinct de chasseur.



Sevrage

Une bonne relation entre la mère et les furetons est nécessaire pour éviter les troubles du comportement et les problèmes de santé chez le furet adulte. Les contacts avec la mère et les autres furetons de la portée favorisent également la socialisation de votre furet.



Un furet ne doit donc pas être séparé de sa mère **avant l'âge de deux mois**. Si vous décidez d'acquérir un furet auprès d'un éleveur ou d'un particulier, assurez-vous que ce dernier a été sevré dans de bonnes conditions et que l'animal a bien atteint ses 8 semaines (*temps nécessaire au bon développement des furetons*).

Si vous choisissez de faire l'acquisition auprès d'un refuge ou association/fondation de protection animale, ces derniers, selon le passif de l'animal, seront les plus à même de vous sensibiliser sur ses besoins.

Durant cette période, le fureton doit être confronté à **des stimulations et des environnements variés** pour qu'il soit plus adaptable dans sa vie adulte.



Relation humain-furet

La socialisation du furet avec l'humain doit faire l'objet **d'une attention particulière**. Le furet peut avoir tendance à mordre et il est donc important de l'habituer dès son plus jeune âge au contact avec l'humain et à des manipulations.

La familiarisation à l'humain est facilitée si les furets **ont été correctement manipulés** durant leurs premières semaines de vie. Assurez-vous que le furet est bien familiarisé à l'humain avant de l'acquérir.

L'éducation du furet doit être positive, par l'intermédiaire de récompenses alimentaires et la création d'une relation de confiance avec vous. Il est fortement déconseillé, voire interdit dans certains cas, de recourir à **des moyens coercitifs de dressage qui sont douloureux et anxiogènes** et rendent les furets plus réactifs et potentiellement agressifs. En cas de problème d'éducation, parlez-en avec votre vétérinaire qui pourra vous orienter vers une personne compétente.

Le furet doit bénéficier **quotidiennement de moments de jeux et de contacts** avec les humains.



Même si la socialisation de votre furet vous paraît bonne, **il ne faut jamais laisser vos enfants seuls avec le furet sans surveillance.**



Soins médicaux

SOINS

Votre furet **nécessite des soins courants pour le maintenir en bonne santé.** Une visite annuelle chez le vétérinaire est nécessaire pour faire un bilan de santé, les vaccinations recommandées et la mise en place d'une lutte préventive contre les parasites. Cette visite est essentielle même si votre furet ne sort pas à l'extérieur.

En fonction de l'âge de votre furet et de son état de santé, d'autres soins sont à prévoir.

Outre les soins prodigués par le vétérinaire, votre animal nécessite des soins courants tels que par exemple **la vérification du bon état de ses yeux, de ses oreilles, ainsi que de ses griffes et de ses dents.** Prenez conseil auprès d'un professionnel afin d'adopter les bons gestes.

Une observation quotidienne de son état général et de son comportement est nécessaire pour déceler précocement l'apparition de troubles. L'abattement, une baisse de son appétit, une augmentation de la consommation d'eau, l'apparition de malpropreté sont des signes d'alerte qui doivent vous amener à consulter un vétérinaire.



LE SAVIEZ-VOUS ?



La vaccination **contre la rage est obligatoire** pour les furets qui voyagent hors de France.

STÉRILISATION

La stérilisation du furet mâle est **fortement recommandée** pour limiter certains comportements agressifs, le marquage et les fortes odeurs.

La stérilisation de la furette **est indispensable.** En effet, si elle ne s'accouple pas, elle reste en chaleur et peut mourir d'une aplasie médullaire.

Il est à noter que la stérilisation chirurgicale peut favoriser l'apparition d'une maladie surrénalienne qui peut réduire la durée de vie du furet de moitié. Il est donc recommandé d'opter plutôt **pour une stérilisation par implant,** qui a une durée d'environ deux ans.

Votre vétérinaire vous renseignera sur le moment adéquat pour réaliser cette stérilisation.

VIEILLESSE ET FIN DE VIE

Un furet âgé nécessite plus de soins qu'un jeune animal et peut parfois poser **des problèmes logistiques supplémentaires**. Avant l'acquisition, renseignez-vous également sur la fin de vie de votre animal et les coûts que peut engendrer une dégradation de l'état de santé de votre animal qui peuvent parfois être importants.



Réglementation

IDENTIFICATION



L'identification du furet est **obligatoire** et doit être faite **avant l'âge de 7 mois** pour les animaux nés après le 1er novembre 2021, et avant toute cession gratuite ou onéreuse. Le non-respect des règles d'identification donne lieu à une **contravention de 4^{ème} classe (750€)**.

L'animal doit être identifié **par puce électronique ou tatouage** par un vétérinaire ou un tatoueur agréé et enregistré dans le fichier national I-CAD. Si vous devez voyager à l'étranger, seule la puce électronique est autorisée.

Le cédant du furet doit fournir au nouveau propriétaire les documents relatifs à la cession de l'animal et effectuer le changement de détenteur auprès d'I-CAD. I-CAD vous transmettra la carte d'identification qui permet de justifier que l'animal est enregistré dans le Fichier National des Carnivores Domestiques et que vous y êtes déclaré propriétaire.

En tant que détenteur de l'animal, vous vous engagez à **signaler, sans délai**, tout nouvel événement à I-CAD : changement d'adresse, déclaration d'une adresse temporaire, changement de détenteur, déclaration de perte, de fugue, de vol et décès de l'animal, depuis votre espace détenteur sur i-cad.fr. La déclaration de ces différents événements **est un acte de protection primordial** vis-à-vis de votre animal, notamment en cas de perte de ce dernier.

Toutes les informations relatives aux démarches liées à l'identification d'un animal sont à retrouver sur le site **www.i-cad.fr**.

MALTRAITANCE ANIMALE ET ABANDON

Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques, dont font partie les furets. Les sanctions encourues sont importantes, pouvant aller pour un acte de cruauté jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende (article 521-1 du Code pénal), et même 4 ans d'emprisonnement et 60 000€ d'amende lorsque ces actes sont commis par le propriétaire de l'animal.

Le fait de ne pas répondre aux besoins de son animal est considéré comme de la maltraitance.



L'abandon sur la voie publique, ou dans tout lieu ne permettant pas à votre animal d'être pris en charge, est passible des mêmes peines.

En cas d'abandon ou d'acte de cruauté **ayant entraîné le décès de l'animal**, les peines sont portées à 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende.

ADOPTION

N'adoptez pas un animal via un réseau social : vous n'aurez aucune garantie du respect de la réglementation et de son bien-être, et vous risquez de contribuer au trafic des animaux de compagnie ainsi qu'aux abandons.

Avant d'adopter, **assurez-vous que l'association est bien déclarée et connue**. Si elle dispose d'un refuge, rendez visite à la structure hébergeant l'animal pour voir celui-ci (*y compris en interaction avec sa mère s'il s'agit d'un jeune*) et pour poser des questions afin de vous renseigner à son sujet.

€ Implications financières et logistiques

Les chiffres ci-dessous sont donnés à titre indicatif :

🐾 **L'alimentation** doit être adaptée au format, à l'âge et au mode de vie de l'animal. Sur la base d'une alimentation industrielle de bonne qualité, le coût mensuel est estimé à **160€** par furet en moyenne.

🐾 Pour les **frais vétérinaires**, il convient de distinguer les frais incompressibles et les frais non prévisibles.

⇒ Les frais vétérinaires incompressibles pour un furet sans problème de santé particulier sont compris entre **100 et 200€ par an** (*vaccination, antiparasitaires, etc.*).

⇒ Le coût de la stérilisation varie notamment en fonction du sexe de l'animal. La stérilisation par implant d'une femelle vous coûtera en moyenne **75 à 90€ tous les deux ans**.

⇒ Une stérilisation chirurgicale vous coûtera en moyenne **80€** pour un mâle et **150€** pour une femelle.

⇒ De plus, vous n'êtes pas à l'abri que votre animal contracte une maladie ou ait un accident qui nécessitent **des soins coûteux**. Dans ce cas, les sommes à engager peuvent être importantes, pouvant aller de l'ordre de la centaine d'euros à plusieurs milliers d'euros selon les soins nécessaires.

⇒ Une partie des frais vétérinaires peut être assurée auprès d'une compagnie d'assurance ou grâce à une épargne que vous aurez constituée.

A l'ensemble de ces éléments, vous devrez aussi prévoir **les accessoires nécessaires à la vie de l'animal** : cage et accessoires, gamelle, caisse de transport, etc., ainsi que les frais de garde éventuels de votre animal si vous devez vous absenter sans pouvoir l'emmener avec vous.

Pour tout déplacement au sein de l'Union européenne, le passeport européen est obligatoire pour le furet. Le coût ne dépasse pas les **20€**. Renseignez-vous auprès de votre vétérinaire.

Les informations fournies dans ce certificat ne sont pas exhaustives. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous rapprocher d'un professionnel.

Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes. Il est prévu des sanctions pénales en cas de manquement.

Mention à recopier ci-dessous de façon manuscrite :

« Ayant pris connaissance de l'ensemble de ces informations et m'étant renseigné sur tous les éléments me permettant de respecter les besoins d'un furet, je m'engage expressément à les respecter. »

Fait à : Le :

.....
.....

Nom et signature de la personne habilitée à délivrer le certificat (avec cachet et N° Ordre pour les vétérinaires)

Nom et signature de la personne à qui ont été délivrées les connaissances et qui s'engage